



Régularisation de séjour d'un étranger parent d'enfants français

Par **emmal**, le **22/05/2014** à **21:25**

Bonjour,

Je suis française ayant eu des enfants sur le sol français avec mon compagnon titulaire d'un séjour de longue durée CE illimitée délivrée en Italie. Les enfants ont 7 mois, mon compagnon nous a rejoint il y a trois mois. On a déposé le dossier à la préfecture fin avril pour demander un titre de séjour temporaire de parent d'enfant français, et lui on délivrer un récépissé de 3 mois qui ne l'autorise pas à travailler. Je voulais savoir si après les 3 mois de son récépissé ils l'autoriseront à travailler.

Merci de bien vouloir me répondre car je suis très inquiète.